



Puits privé?

La qualité de l'eau de mon puits et mes responsabilités...

Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou tubulaire (communément appelé « **puits artésien** ») et qu'elle est destinée à la consommation humaine, **l'eau doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable**. En effet, en vertu de l'article 3 de ce règlement, le propriétaire doit fournir une eau potable à sa famille et à ses visiteurs.

Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple des microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires) et des nitrates-nitrites.

L'eau souterraine, qui est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau) grâce à la capacité filtrante du sol, peut être vulnérable à la contamination et des précautions doivent être prises pour assurer en tout temps un approvisionnement en eau de bonne qualité.

Un évènement de contamination peut survenir de façon sporadique, et seule l'analyse de l'eau peut le révéler. Ainsi, le Ministère vous recommande de faire réaliser l'analyse de votre eau par un laboratoire accrédité :

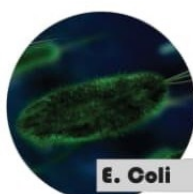
- au moins deux fois par année pour les paramètres microbiologiques (ex. : E.coli), soit au printemps et à l'automne;
- au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les paramètres physico-chimiques (Ex. : Arsenic, Manganèse, Fer, etc.) qui sont liés aux caractéristiques du sol et qui varient peu.

De plus, vous devriez faire réaliser des **analyses supplémentaires lorsque vous constatez des changements soudains du goût, de l'odeur ou de l'apparence de l'eau, ou que des modifications sont apportées au puits ou au sol environnant.**

À elle seule, l'analyse de l'eau ne suffit pas pour garantir la qualité de votre eau de consommation. En effet, outre les analyses préconisées, **il faut régulièrement vérifier l'état de votre puits et de votre installation septique**, examiner les sources possibles de contamination dans l'environnement du puits et apporter les correctifs appropriés.

Source:

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm#qualite



E. Coli



Salmonella



Giardia

